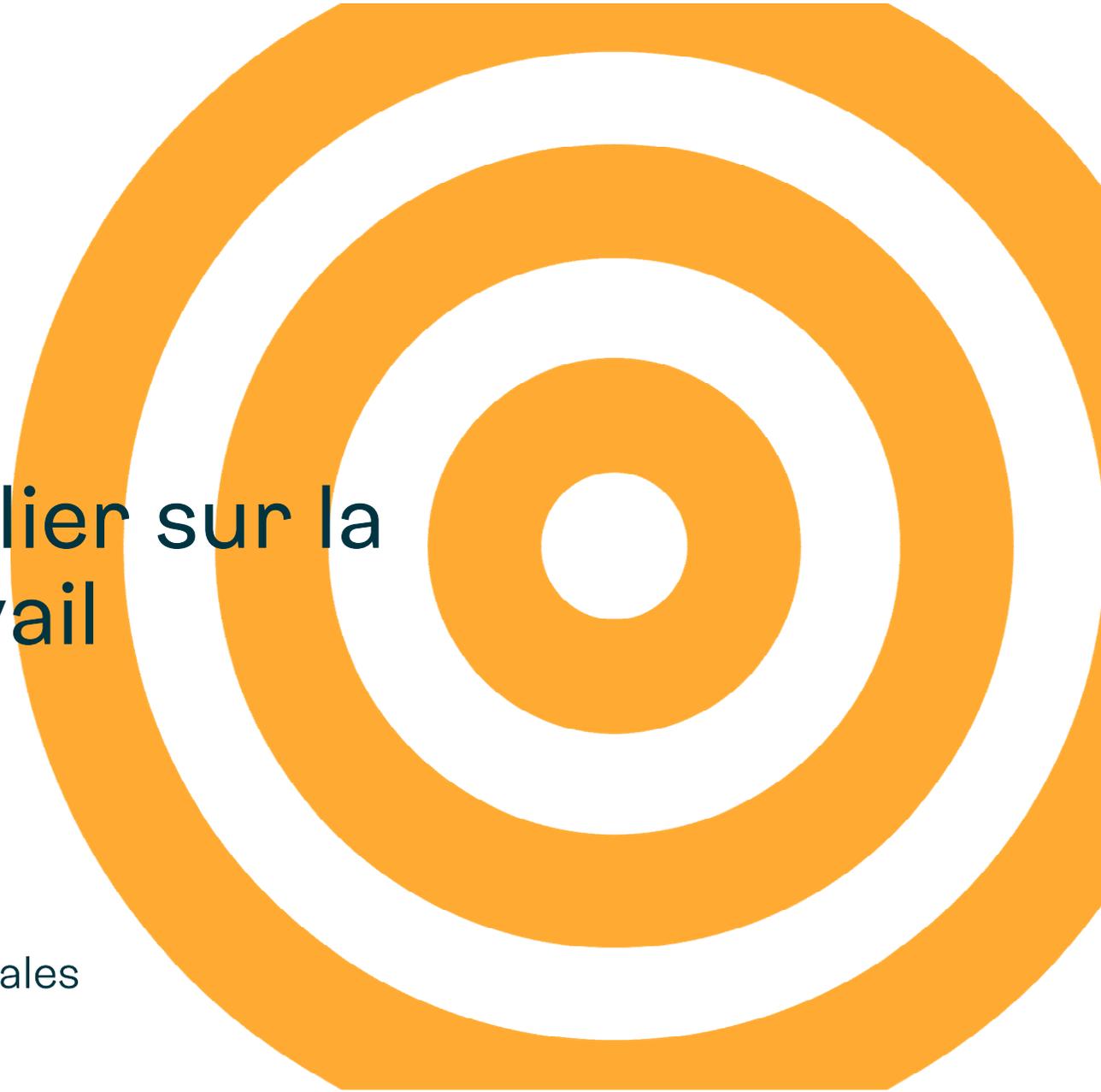




Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale
HÉRAULT

Eclairage particulier sur la Médecine du travail

2^e édition des rencontres territoriales



<<Eclairage particulier sur la médecine du travail >>

Programme de l'intervention

Ⓒ La Règlementation

Ⓒ Les différents types de Médecin et leurs instances

Ⓒ L'organisation du Service Médecine Préventive Cdg34

Ⓒ L'Adhésion à La mission de Médecine Préventive Cdg34

Ⓒ Parole Au Public

La Réglementation

- ④ Décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale
- ④ loi de transformation de la fonction publique du 06 août 2019
- ④ Plan de Santé au Travail de la Fonction publique 2022/2025

La Réglementation

Ce qu'il faut retenir :

Le décret a pour objectif de répondre à un des principaux enjeux pour les employeurs territoriaux en matière de santé au travail :

- ④ renforcer la prévention primaire, c'est-à-dire les actions qui visent à limiter les risques inhérents à l'activité
- ④ garantir la surveillance médicale des agents

La Réglementation

Ce qui en découle :

Une seule appellation, pour tous les secteurs professionnels « médecin du travail »

- Ⓒ Renforcement du rôle de conseil et d'alerte du médecin du travail ;
- Ⓒ Obligation pour les employeurs, de motiver par écrit la décision de ne pas suivre un avis du médecin du travail

Les différents Types de Médecin et leurs Instances

- Ⓒ Le Médecin Traitant
- Ⓒ Le Médecin du Travail
- Ⓒ Le Médecin Agréé (Expert)

Les différents Types de Médecin et leurs Instances

Le Médecin traitant : un rôle de soins

Les différents Types de Médecin et leurs Instances

Le médecin du travail : un rôle de prévention

Il a en charge le suivi des visites médicales (d'orientation et information initiale ou périodique, à la demande de l'agent, de l'employeur... dans ce cas, il émet des avis.

Le médecin du travail exerce sa fonction de manière indépendante, a un rôle préventif notamment sur les conditions de travail :

- © *Sur le lieu de travail, en effectuant des études de postes individuelles ou collectives*
- © *En assurant un rôle de conseiller pour l'employeur*

Il a un rôle exclusivement préventif :

Il ne peut être considéré comme un Médecin de Contrôle.

Les différents Types de Médecin et leurs Instances

Le Médecin agréé (expert) : un rôle de contrôle

Il est sollicité par l'administration (liste des médecins agréés par le Préfet du département)

- Ⓒ Pour toutes demandes d'expertise médicale au regard de la position statutaire de l'agent en congés de maladie (CMO, CLM, CLD...)
- Ⓒ Pour tous conseils au regard de l'aptitude de l'agent à être en activité.

Les différents Types de Médecin et leurs Instances

Les rôles respectifs du médecin du travail et du médecin agréé s'exercent de façon complémentaire :

- Ⓒ Le médecin agréé vérifie l'aptitude
- Ⓒ Le médecin du travail vérifie la compatibilité de l'état de santé en fonction du poste (risques).
- Ⓒ Chacun dans son rôle, doit pouvoir maintenir l'agent au travail dans les meilleures conditions (maintien dans l'emploi)

L'organisation du Pôle Médecine Préventive CDG34

9 antennes médicales réparties sur le territoire Hérault

📍 Cazouls-les-Béziers

📍 Agde

📍 Bédarieux

📍 Clermont l'Hérault

📍 Saint-Pons-de-Thomières

📍 Montpellier

📍 Mauguio

📍 Saint-Mathieu-de-Trévières

📍 Gigean

L'organisation du Pôle Médecine Préventive CDG34

Le pôle médecine préventive est composé de :

- ④ 2 Médecins en santé au travail dont un Responsable Médical
- ④ 1 Collaborateur Médecin en santé au travail
- ④ 1 Responsable de pôle
- ④ 7 Infirmiers
- ④ 3 Secrétaires Médicales
- ④ 1 Ergonome
- ④ 1 Psychologue
- ④ 1 Adjointe à la Responsable de pôle

L'organisation du Pôle Médecine Préventive CDG34

Ce pôle gère aussi deux instances :

- Ⓔ le conseil médical
- Ⓔ la formation spécialisée santé sécurité conditions de travail (F3SCT)

Mais aussi

- Ⓔ Il a un lien étroit avec les autres services du CDG34, notamment le conseil et accompagnement des situations de handicap (coordination FIPHFP) et la prévention des risques professionnels...

Adhésion à la mission de Médecine Préventive CdG34

Pourquoi adhérer à un service de médecine préventive ?

Parce que c'est une obligation légale

Pourquoi choisir cette mission au CDG34 ?

- ④ 1 interlocuteur du pôle de médecine préventive à votre écoute
- ④ 9 cabinets médicaux répartis sur le territoire pour plus de proximité
- ④ Des visites réglementaires d'information et de prévention Initiale et/ou périodique
- ④ Des visites occasionnelles spécifiques à vos demandes

Adhésion à la mission de Médecine Préventive Cdg34

- Ⓒ Chaque visite donne lieu à l'établissement, d'une fiche de visite remise à l'agent et à la collectivité.
- Ⓒ Des actions sur le milieu de travail (études de postes, échanges, rencontres, accompagnement aux instances...) peuvent être mises en place dans la collectivité.
- Ⓒ Les fiches relatives aux risques professionnels (qui ne remplacent pas l'obligation du DUEVRP) sont réalisées par le professionnel à la demande de la collectivité.
- Ⓒ Le rapport annuel d'activité est réalisé à la demande.

En conclusion

- Ⓒ L'adhésion au pôle de médecine préventive permet à la collectivité de trouver un ensemble de services facilitant la gestion de son personnel.
- Ⓒ L'inter-disciplinarité du cdg34 et la transversalité de ses services contribuent à davantage d'efficacité, de fluidité et d'humanité dans l'intérêt des collectivités et des agents.

Contact du service

Pour tous renseignements :

S'adresser au secrétariat au 04 67 04 61 36 ou par mail :

medecinepreventive@cdg34.fr



Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale
HÉRAULT

Merci !

Rencontres territoriales 2024

